

Le plan Vigipirate est élevé au niveau « Urgence attentat ».

Le ministère demande aux personnels, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans les établissements scolaires.



- Renforcement de la surveillance et le contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules ;

En complément de ces mesures renforcées, le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué ;
En cas de refus, le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée, en cas de doute le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement.